



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial**

Bureau des procédures environnementales et foncières

Affaire suivie par :

Sarah VAILLANT

Tél : 02 55 58 49 75

Mél : sarah.vaillant@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 25 février 2022

Le Préfet de la Loire-Atlantique

à

**Mesdames et Messieurs les maires des communes
du département de la Loire-Atlantique**

**Objet : Abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire –
Retour d'enquête publique**

En application de mon arrêté n° 2021/BPEF/124 en date du 21 octobre 2021, a été prescrite sur les communes d'Ancenis-Saint-Géréon, Clisson, Nantes (siège de l'enquête), Pornic, Saint-Nazaire, Savenay, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et Les Muges-sur-Loire (*département 49*) **du mardi 16 novembre 2021 au vendredi 17 décembre 2021 inclus**, une enquête publique préalable à l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire.

Je vous informe de la publication des rapport et conclusions de la commission d'enquête, pendant une durée d'un an, sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique, à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr> (rubriques : *Publications / Publications légales / Enquêtes publiques*).

LE PRÉFET,

Pour le préfet et par délégation,
la cheffe du pôle DUP / LSE
du bureau des procédures
environnementales et foncières

signé : Sarah VAILLANT